

Arrêté portant ouverture du registre d'inscription à la session 2025 du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) des académies de Créteil, Paris et Versailles

Le directeur du service interacadémique des examens et concours,

Vu le code de l'éducation notamment l'article D. 337-21,

ARRÊTE

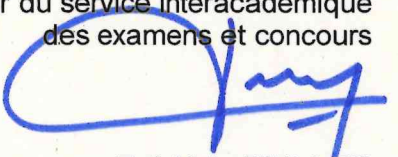
Article 1er. - Le registre d'inscription au CAP sera ouvert du **16 octobre au 16 novembre 2024**. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application CYCLADES.

Article 2. - A l'issue de sa préinscription en ligne, chaque candidat individuel doit retourner par voie postale sa confirmation d'inscription datée et signée **au plus tard le 23 novembre 2024 (cachet de la poste faisant foi)**.

Article 3. - La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 27 septembre 2024

Le directeur du service interacadémique
des examens et concours


Frédéric MULLER